



# AUDIT ENERGETIQUE - CITE

CREDIT D'IMPOT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE



## ETES VOUS CONCERNES ?

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est un crédit d'impôt sur le revenu au titre des dépenses effectuées par le contribuable pour la qualité environnementale de son logement. Il est destiné aux locataires, propriétaires ou occupants à titre gratuit de leur habitation principale, syndics de copropriété, Logements

Ce crédit d'impôt concerne les dépenses payées du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2018 au titre de l'acquisition ou de l'installation d'équipements, matériaux et appareils, ainsi que la réalisation d'audit énergétique (\*). Son montant s'élève à 30% du montant des dépenses éligibles, hors main d'œuvre.

Pour en bénéficier, le logement doit remplir deux conditions :

- constituer l'habitation principale du demandeur ;
- être achevé depuis plus de 2 ans.

Article 200 quater du code général des impôts (CGI)



## NOTRE OFFRE

Pour vous accompagner dans votre démarche, quel que soit votre typologie de logement : **Maison individuelle** ou **Copropriété**, Arcalia vous propose son Audit Énergétique CITE : une solution d'audit énergétique sur-mesure, intégrant un retour sur investissement à court, moyen ou long terme.

Afin d'optimiser votre futur programme de travaux, notre offre de base peut être complétée par des prestations optionnelles adaptées à vos besoins.



65

SALARIES

9M€

CA 2017



## POURQUOI UN AUDIT ENERGETIQUE ?

### Réduire votre facture énergétique et l'impact environnemental

Un audit énergétique est la première étape indispensable pour faire un état des lieux et connaître vos priorités afin de réduire votre empreinte environnementale et le montant de vos factures énergétiques.

### Maintenir ou accroître la valeur de votre patrimoine

L'augmentation des performances énergétiques des logements neufs a pour conséquence logique une dévalorisation relative du patrimoine ancien. Toute amélioration apportée à votre patrimoine contribuera à maintenir sa valeur, voire à l'augmenter.



## LES PLUS

### Acteur indépendant

Acteur indépendant, notre engagement est de vous apporter le conseil et les services qui contribueront au développement de votre activité comme au développement durable de notre planète.

### Expertise & Reconnaissance

Notre réseau de spécialistes énergéticiens intervient partout en France et en Europe, sur l'ensemble des problématiques liées à l'énergie.

SOD.I.A., agissant sous la marque Arcalia, a obtenu la qualification OPQIBI pour la réalisation d'audits énergétiques sous le numéro de certificat 97 06 1263



SOD.I.A., est une des premières entreprises française certifiées en commissioning et rétro-commissioning The Certified Building Commissioning Firm (CBCF™)

### Une démarche globale

Fort de son expérience en audit et de son expertise technique pluridisciplinaire, Arcalia intègre à ses audits et à ses recommandations les aspects environnementaux ainsi que les exigences liées à la solidité, la sécurité et la santé.



## OFFRES COMPLEMENTAIRES

- Option DTG
- Option Thermographie
- Option Mesure d'infiltration d'air
- Option DPE



## CONTACTEZ-NOUS

[info@arcalia.fr](mailto:info@arcalia.fr)

Tél. : 01 30 04 15 20